

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le quinzième jour du mois de décembre en l'an deux mille dix, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 2 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2011
 - Activités financières de fonctionnement et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2011/2012/2013
- 3) Rémunération 2011 (officiers municipaux et autres salariés non conventionnés)
- 4) Adoption du règlement numéro 450-2010 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2011
- 5) Adoption du règlement numéro 451-2010 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2011

Période de questions portant exclusivement sur le budget

Levée de l'assemblée

345-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2011

346-2010

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2010	2011
<u>REVENUS</u>		
Taxes	\$ 2 204 599,	\$ 2 346 866,
Paiements tenant lieu de taxes	151 018,	178 164,

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

	2010	2011
Autres services rendus	66 539,	73 950,
Imposition de droits	66 500,	76 500,
Amendes et pénalités	8 250,	8 250,
Intérêts	9 150,	9 300,
Autres revenus	1 900,	60 533,
Transferts	<u>290 600,</u>	<u>268 509,</u>
TOTAL :	\$ 2 798 556,	\$ 3 022 072,

CHARGES

Administration générale	\$ 468 177,	\$ 474 575,
Sécurité publique	448 455,	444 590,
Transport	677 154,	751 828,
Hygiène du milieu	768 260,	818 546,
Santé et bien-être	34 271,	34 164,
Aménagement, urbanisme et développement	132 720,	177 146,
Loisirs et culture	405 480,	474 314,
Frais de financement	232 577,	235 033,
Sous-total :	\$ 3 167 094,	\$ 3 410 196,

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissements	\$ -625 659,	\$ -673 546,
Amortissements consolidés aréna		-12 627,
Coût des propriétés vendues		-40 508,
Sous-total :	\$ -625 659,	\$ -726 681,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	\$ 360 300,	\$ 376 200,
Activités d'investissement	122 800,	94 603,
Sous-total :	\$ 483 100,	\$ 470 803,
TOTAL :	\$3 024 535,	\$3 154 318,

EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AVANT AFFECTATIONS **\$ 225 979,** **\$ 132 246,**

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	-180 000,	-15 037,
Surplus règlements d'emprunt urbain		-25 028,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	8 219,	8 219,
Fonds réservés (loisir général)	- 54 198,	-100 400,
Total :	\$ -225 979,	\$ - 132 246,

EXCÉDENT NET **\$ 0,** **\$ 0,**

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	\$ 117 800,	\$ 87 603,
Taxes foncières de secteur	5 000,	7 000,
Transferts (subventions)	0,	223 997,
Autres revenus	15 000,	119 200,
Sous-total :	\$ 137 800,	\$ 437 800,
Financement emprunts à long terme	\$1 367 000,	\$ 2 773 982,
Surplus accumulés	0,	505 000,
Fonds de roulement	40 000,	46 800,
Fonds réservés	30 000,	0,
Sous-total :	\$1 437 000,	\$3 325 782,
TOTAL :	\$ 1 574 800,	\$3 763 582,

IMMOBILISATIONS

Administration générale	\$ 1 000,	\$ 3 000,
Sécurité publique	13 600,	17 100,
Transport	1 367 200,	1 985 594,

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

	2010	2011
Hygiène du milieu	5 000,	7 000,
Santé et bien-être	0,	0,
Urbanisme et développement	0,	500,
Loisirs et culture	188 000,	1 750 388,

TOTAL : **\$ 1 574 800,** **\$3 763 582,**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 telles que présentées.

347-2010

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011/2012/2013

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total
1- administration générale	0	3 000	0	0	3 000	0	3 000
2- sécurité publique	0	17 100	0	0	17 100	0	17 100
3- transport	59 490	748 374	419 050	172 800	1 340 224	212 700	1 612 414
4- hygiène du milieu	165 599	1 220 400	579 450	403 200	2 203 050	6 367 300	8 735 949
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	500	0	0	500	0	500
7- loisirs et culture	137 960	1 840 788	330 000	2 766 775	4 937 563	0	5 075 523
8- électricité	0	0	0	0	0	0	0
Total :	363 049	3 830 162	1 328 500	3 342 775	8 501 437	6 580 000	15 444 486

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Daucause, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 8 501 437 \$.

348-2010

RÉMUNÉRATION 2011 (OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES SALARIÉS NON CONVENTIONNÉS)

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser les traitements salariaux suivants pour l'année 2011 :

De base 2.5 % aux employé(e)s suivants :

- Surveillant à la polyvalente
- Gymnaste
- Bibliothécaire
- Brigadières
- Membres résidants du comité d'urbanisme (à l'exclusion des élus et du personnel permanent)

De base 2.5 % + augmentation d'échelon :

- (5,57 %) M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs :** 47 930, \$/année, soit 921,73 \$ /moyenne 40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);
- (2,50 %) M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics :** 54 843, \$/année, soit 1 054,67 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);
- (2,50 %) M. Bertrand Fréchette, directeur général & secrétaire-trésorier :** 68 291, \$/année, soit 1 313,29 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

(5,57 %) Mme France Dubuc, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :
39 209, \$/année, soit 754,02 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

(2,50 %) Mme Karine Baril, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats :
32 359, \$/année, soit 622,29 \$/30 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité et les autres salariés selon les normes du travail.

Autre : Frais de déplacement : 0.45 \$/kilomètre.

Rémunération du conseil municipal conformément à l'article 8 du règlement municipal numéro 383-2006.

349-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 450-2010 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 432-2009 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 07 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ : Michel Cameron

APPUYÉ : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 450-2010 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 450-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 450-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

350-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2010

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 07 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ : Michel Cameron

APPUYÉ : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 451-2010 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 451-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 451-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

351-2010

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 57 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.